

**Règlement de prévoyance du 20 novembre 2007  
pour les personnes employées et les bénéficiaires de rentes  
de la caisse de prévoyance de l'Institut fédéral  
des hautes études en formation professionnelle (IFFP)<sup>1</sup>  
(RP-IFFP)**

**Modification du 13 mars 2012**

Approuvée par le Conseil fédéral le 15 mars 2013

---

Entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013

<sup>1</sup> RS **172.220.143.4**. Ce règlement fait parti du contrat d'affiliation du 15 nov. 2007 à la Caisse de prévoyance de l'Institut fédéral des hautes études de formation professionnelle IFFP (FF **2008** 5457, **2010** 8357, **2012** 1333).  
Il n'est publié ni au RO ni au RS. Il peut être obtenu après de PUBLICA.  
Le texte est publié sur Internet sous [www.publica.ch](http://www.publica.ch) > Caisses de prévoyance.

